



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Janvier 2024

## **Nombre de membres :**

Conseillers : 29      L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil  
Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
Présents : 21      prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET,  
Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-deux  
Excusés : 6      janvier deux mil vingt-quatre.  
Pouvoirs : 6

## **Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Cindy GAUVIN, Denis BARROERO, Jean-Claude METHEL, Roger BERNET, Madame Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

## **Excusés avec pouvoir :**

Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO,  
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER  
Madame Malika VIVIN a donné procuration à Monsieur Éric VIVIN,  
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET,  
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO,  
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS,

## **Absents :**

Messieurs Julien DETREZ et Frank SULTAN

**Secrétaire de séance :** Madame Catherine STEKELOROM



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Janvier 2024

**DCM N°2024-06 : Personnel – Modification du tableau des effectifs – Création de postes à temps complet suite aux avancements de grade au titre de l'année 2024**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 13 novembre 2023 le tableau des effectifs avait été modifié afin de créer un poste de Chef de Service de Police Municipale Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet afin de prendre en compte l'évolution de carrière d'un agent inscrit sur le tableau d'avancement de grades établi pour l'année 2023.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la Commune afin de prendre en compte les évolutions de carrière des agents inscrits sur le tableau d'avancement de grades établi pour l'année 2024.

En conséquence, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de permettre :

La création des postes suivants pour permettre la nomination des agents concernés par un avancement de grade au titre de l'année 2024 :

- Un emploi de rédacteur territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (IB 446/707)
- Un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe (IB 388/558)
- Un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (IB 368/486)

**L'exposé de Monsieur le Maire entendu,**

**Vu** l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique qui a introduit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion ;

**Vu** le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 (articles 13 à 20) relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

**Vu** l'arrêté n° 2021/010 du 7 janvier 2021 instaurant les lignes directrices de gestion pour la commune de Saint Mitre les Remparts ;



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Janvier 2024

Vu le tableau des effectifs ;

**Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,**

**DECIDE** de la création des postes suivants pour permettre la nomination des agents concernés par un avancement de grade au titre de l'année 2024 :

- Un emploi de rédacteur territorial principal de 1ère classe (IB 446/707)
- Un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1<sup>ère</sup> classe (IB 388/558)
- Un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (IB 368/486)

**ADOpte** la modification du tableau des effectifs de la Commune.

**PRECISE** que les postes créés sont déclarés vacants dans l'attente des arrêtés de nomination des agents concernés.

**INFORME** les membres du conseil municipal que la présente modification du tableau effectif sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> février 2024 une fois que les arrêtés de nomination auront été pris.

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2024.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

La secrétaire de séance,  
Catherine STEKELOROM

Le Maire,  
Vincent Goyet

